



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 31 mars 2022

DÉLIBÉRATION

N° 50 - 31.03.2022

En exercice ...28
Présents21
Votants26
Abstention9

**PÔLE RESSOURCES
8. FINANCES
BUDGET PRINCIPAL
Compte administratif 2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,
Le 31 mars,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de communes de l'île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS,

Le Bois-Plage : M. Gérard JUIN, M. Jean-Pierre GAILLARD,

La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,

La Flotte : M. Jean-Paul HÉRAUDEAU, Mme Annie BERGERON, M. Roger ZÉLIE, M. Patrick SALEZ,

Loix : M. Lionel QUILLET, M. Patrick BOUSSATON,

Les Portes en Ré : M. Patrick BOURAINE,

Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Simone FOULQUIER, M. Marc CHAIGNE,

St. Clément des Baleines : Mme Lina BESNIER,

Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Didier LEBORGNE, Mme Anne PAWLAK, M. Didier GUYON,

St. Martin de Ré : M. Patrice DÉCHELETTE, M. Jean-Paul GOUSSARD,

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU (donne pouvoir à Mme Anne PAWLAK), M. Alain POCHON (donne pouvoir à M. Patrick BOURAINE), Mme Chantal ZELY-TORDJMANN (donne pouvoir à M. Patrice DECHELETTE), M. Jérôme DUMOULIN (donne pouvoir à Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS), Mme Sandrine PERCHAIS (donne pouvoir à M. Gérard JUIN), M. Daniel TASSIGNY.

AR, Prefecture
Secrétaire de séance : Patrick BOUSSATON

017-241700459-20220331-2022_03_31_50-BF
Reçu le 01/04/2022
Publié le 01/04/2022

* * * * *



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 31 mars 2022

DÉLIBÉRATION

N° 50 - 31.03.2022

En exercice ...28
Présents21
Votants26
Abstention9

PÔLE RESSOURCES 8. FINANCES BUDGET PRINCIPAL Compte administratif 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-1 à L. 1612-20, L. 2121-14,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°104 du Conseil communautaire du 8 avril 2021 approuvant le Budget Primitif 2020 du budget principal,

Vu la délibération n°94 du Conseil communautaire du 30 septembre 2021 approuvant la décision modificative n°1 du budget principal,

Vu la délibération n°127 du Conseil communautaire du 16 décembre 2021 approuvant la décision modificative n°2 du budget principal,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 31 mars 2022 approuvant le compte de gestion 2021 du budget principal présenté par le Comptable public,

Vu le séminaire des finances du 21 mars 2022,

Considérant que conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT, il doit être procédé à la désignation du Président spécial chargé du vote du compte administratif ;

Considérant qu'à l'unanimité des membres présents, Madame Anne PAWLAK, Conseillère communautaire et doyenne d'âge, est désignée pour faire procéder au vote du compte administratif ;

Considérant que le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget, le compte administratif 2021 du budget principal de la Communauté de communes de l'Ile de Ré se présente comme suit :

AR Prefecture

017-241700459-20220331-2022_03_31_50-BF
Reçu le 01/04/2022
Publié le 01/04/2022

Séance du jeudi 31 mars 2022

DÉLIBÉRATION

N° 50 - 31.03.2022

En exercice ...28
Présents21
Votants26
Abstention9

**PÔLE RESSOURCES
8. FINANCES
BUDGET PRINCIPAL
Compte administratif 2021**

	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Réalisations de l'exercice	Fonctionnement	26 274 875,59 €	27 540 218,42 €	1 265 342,83 €
	Investissement	4 734 408,66 €	4 020 734,14 €	-713 674,52 €
		+	+	
Reports de l'exercice N-1	Fonctionnement		1 123 547,44 €	1 123 547,44 €
	Investissement		6 202 722,22 €	6 202 722,22 €
		=	=	
	TOTAL (Réalisations+reports)	31 009 284,25 €	38 887 222,22 €	7 877 937,97 €
Restes à réaliser à reporter en N+1	Fonctionnement			
	Investissement	1 871 600,00 €		-1 871 600,00 €
	Total des RAR	1 871 600,00 €	0,00 €	-1 871 600,00 €
Résultat cumulé	Fonctionnement	26 274 875,59 €	28 663 765,86 €	2 388 890,27 €
	Investissement	6 606 008,66 €	10 223 456,36 €	3 617 447,70 €
	TOTAL CUMULE	32 880 884,25 €	38 887 222,22 €	6 006 337,97 €

Monsieur le Président, Lionel QUILLET, se retire du vote en quittant la salle.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité avec 17 voix pour et 9 abstentions de Mesdames Simone FOULQUIER, Annie BERGERON et Messieurs Didier GUYON, Patrick SALEZ, Roger ZÉLIE, Jean-Paul HÉRAUDEAU, Marc CHAIGNE, Patrice RAFFARIN et Jean-Pierre GAILLARD :

- **D'adopter le compte administratif 2021 du budget principal de la Communauté de communes de l'île de Ré tel qu'il est susmentionné.**

**Le Président de la Communauté de communes de l'île de Ré,
Lionel QUILLET**

AR Prefecture

01.04.2022

017-24170459 - 062201331 - 2022-03-31-50-DE l'île de Ré, Lionel QUILLET

Reçu le 01/04/2022
Publié le 04/04/2022

www.telerecours.fr

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 28
 Nombre de membres présents: 21
 Nombre de suffrages exprimés : 26
 VOTES - Pour : 17
 Contre : 0
 Abstentions : 9

Date de convocation : 25/03/2022

Présenté par le Président ,
 A Saint-Martin de Ré, le 31/03/2021
 le Président ,
 Délibéré par Le Conseil Communautaire en session ordinaire
 Le Président s'étant retiré lors du vote.
 A Saint-Martin de Ré, le 31/03/2021

Les membres du Conseil Communautaire,

Mme BERGERON Annie	Mme BESNIER Lina	M. BOURAINE Patrick
M. BOUSSATON Patrick	M. CHAIGNE Marc	M. DECHELETTE Patrice
M. DUMOULIN Jérôme	Mme FOULQUIER Simone	M. GAILLARD Jean-Pierre
M. GOUSSARD Jean-Paul	M. GUILLEMOTEAU Jean-Philippe	M. GUYON Didier
M. HERAUDEAU Jean-Paul	M. JUIN Gérard	M. LEBORGNE Didier
Mme LUTON Peggy	Mme PAWLAK Anne	Mme PERCHAIS Sandrine
Mme PETINIAUD-GROS Danièle	M. POCHON Alain	M. QUILLET Lionel
M. RAFFARIN Patrice	M. RAYTON Patrick	M. SALEZ Patrick
M. TASSIGNY Daniel	Mme VERNON Gisèle	M. ZELIE Roger
Mme ZELY-TORDJMANN Chantal		

AR Prefecture

017-241700459-20220331-2022_03_31_50-BF
 Reçu le 01/04/2022
 Publié le 01/04/2022

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

AR Prefecture

017-244700459-20220331-2022-03-31-50-BF
Reçu Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le
Publié le 01/04/2022, et de la publication le 01/04/2022

A Saint-Martin de Ré, le 01/04/2022

